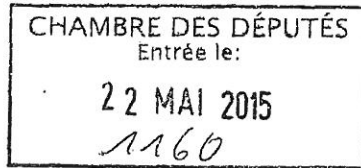




**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des Députés**  
Luxembourg



Luxembourg, le 22 mai 2015

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, nous souhaiterions poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de la Justice, à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure et à Madame la Ministre de la Santé au sujet de la traite des êtres humains.

Il nous revient que des déficits se manifestent au niveau de la coopération avec les pays limitrophes en matière de traite des êtres humains, en particulier la traite liée au phénomène de la prostitution.

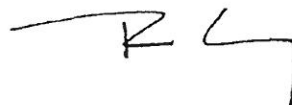
Au vue de ce qui procède nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Justice, à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure et à Madame la Ministre de la Santé :

- Quelles sont les mesures que le gouvernement entend déployer en vue de contrecarrer ce phénomène ?
- Est-ce que le gouvernement compte renforcer la collaboration avec les pays limitrophes en la matière ?
- Est-ce que le gouvernement entend mettre en place une structure d'accueil pour les victimes ?
- Existe-t-il une unité spéciale au sein de la Police Grand-Ducale pour lutter contre ce phénomène ?
- Est-ce que des programmes de formation spécialisés sont organisés pour les agents chargés de lutter contre ce phénomène ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Diane Adehm  
Députée



Gilles Roth  
Député